

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 9 février, 3 avril et du 19 juin 2017,
- 2- Programme de voirie 2017 – Avenant,
- 3- Réhabilitation des toilettes dans la cour de l'ancienne école,
- 4- Conseil Départemental – Convention pour l'aménagement de la RD 54,
- 5- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et décision modificative n° 1 du budget communal,
- 6- Demande d'autorisation de voirie – Jean-Pierre LE GALL,
- 7- Subvention exceptionnelle suite à l'ouragan Irma,
- 8- Subvention exceptionnelle 4 L Trophy,
- 9- Cérémonie et repas du 11 novembre 2017,
- 10- Arbre de Noël 2017,
- 11- Tarifs communaux 2018,
- 12- Leff Armor Communauté – Avis sur le projet de charte de gouvernance du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme – Habitat),
- 13- Service des urgences de l'hôpital de Paimpol – Motion de soutien,
- 14- Affaires diverses.

1- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 9 février, 3 avril et du 19 juin 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des 9 février, 3 avril et 19 juin 2017.

Validation du conseil.

2- Programme de voirie 2017 – Avenant

Monsieur Philippe GAUTIER, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe l'assemblée qu'il convient de faire un avenant au programme de voirie 2017.

Compte tenu de l'état constaté, en cours de travaux, de l'assainissement des voies, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires de busages d'eaux pluviales.

Le montant HT du marché initial est de 56 838.00 €. Le montant des travaux est porté à 57 944.83 € HT, soit une augmentation de 1.95 %.

Accord du conseil

3- Réhabilitation des toilettes dans la cour de l'ancienne école

Monsieur Erwan LANCIEN, 3ème Adjoint en charge des travaux, présente le plan de la réhabilitation des toilettes publiques dans la cour de l'ancienne école.

Accord du conseil

4- Conseil Départemental – Convention pour l'aménagement de la RD 54

Monsieur le Maire indique que les aménagements de voirie réalisés dans l'emprise du domaine routier départemental doivent être soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental et donnent lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine routier départemental qui formalise les principes d'aménagement et précise les conditions d'entretien.

Monsieur le Maire propose également de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de polices, considérant que les aménagements projetés participent à l'amélioration des conditions de déplacement et à la sécurité des usagers de l'espace public.

Accord du conseil

5- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et décision modificative n°1 du budget communal

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état des produits irrécouvrables dressé par Mme Christine DENIS, Comptable Public de la Trésorerie de Lanvollon Plouha, en vue de l'admission en non-valeur et par suite de la décharge de son compte de gestion, des créances reproduites sur l'état ci-dessous pour un montant total de 3 810.86 € portant sur les exercices comptables de 2011 à 2014 (total : 3 810.86 €)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour procéder à ces admissions en non-valeur, il y a lieu de transférer une somme de 1 000 € de l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » (chapitre 011), à l'article 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur » (chapitre 65).

Accord du conseil

6- Demande d'autorisation de voirie – Jean-Pierre LE GALL

Monsieur le Maire présente la demande de M. Jean-Pierre LE GALL pour sa parcelle référencée A 648 située au lieu-dit Saint-Nicolas – 22290 GOMMENECH.

M. LE GALL souhaite créer un accès à sa propriété sur la voie communale n° 7.

Accord du conseil

7- Subvention exceptionnelle suite à l'ouragan Irma

Suite à l'ouragan Irma qui a touché la région Caraïbes et le sud des Etats-Unis, le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour aider les sinistrés.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300.00 €. La subvention sera versée par l'intermédiaire du Secours Populaire Français.

8- Subvention exceptionnelle 4 L Trophy

Un dossier de demande de subvention a été déposé par Lucie et Anaïs LE BARS, Gommenechoises, pour leur participation au 4L Trophy. Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal vote pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150€ à Lucie et Anaïs LE BARS pour leur participation au 4L Trophy.

9- Cérémonie et repas du 11 novembre 2017

Monsieur le Maire informe que comme chaque année une cérémonie de commémoration du 11 novembre et un repas des aîné(e)s seront organisés.

La cérémonie se déroulera à 11 h 30 au monument aux morts. Par la suite, un repas sera offert aux personnes âgées de 65 ans et plus. Chacun recevra une invitation. Les personnes ou conjoint n'atteignant pas l'âge pourront y participer en réglant le prix du repas. Il faudra alors s'inscrire en mairie.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme maximum de 28 € pour le repas et de travailler avec la SARL PERRON Michel, traiteur.

Accord du conseil.

10- Arbre de Noël 2017

Monsieur le Maire propose d'organiser un arbre de Noël comme à l'accoutumée, pour les enfants de la commune âgés entre 0 et 11 ans.

Cette manifestation aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à 15 h à la salle des fêtes.

Chaque enfant recevra une invitation.

Le budget pour l'achat d'un cadeau et d'un goûter par enfant est fixé à 20.00 €.

Accord du conseil

11- Tarifs communaux 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs communaux ci-après pour l'année 2018 :

Libellé	Tarifs
Location salle des fêtes	
WE repas 01/06 au 31/08	Résident : 230 € Non résident : 300 €
WE repas 01/09 au 31/05	Résident : 280 € Non résident : 350 €
Journée supplémentaire	80 €
Spectacle / Manifestation culturelle organisé(e) par une association hors commune	150 €
Goûter / Apéritif 01/06 au 31/08	Résident : 80 € Non résident : 100 €
Goûter / Apéritif 01/09 au 31/05	Résident : 100 € Non résident : 120 €
Cauton salle	250 €
Cauton vaisselle	150 €
Casse vaisselle	Assiette / louche : 5 €
	Pièce couvert / verre : 2 €
	Plat : 10 €
Casse mobilier	Chaise : 30 €
	Table : 250 €

Cimetière	30 ans : 60 €
	50 ans : 100 €
Columbarium	30 ans : 460 €

12- Leff Armor Communauté – Avis sur le projet de la charte de gouvernance Du PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat)

Monsieur le Maire présente la charte de gouvernance du PLUIH. L'objectif de cette charte est de définir les modalités de la collaboration entre les communes et la communauté de communes dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat de Leff Armor Communauté (comité de pilotage, comité de travail, ateliers, commissions...).

Les principes affirmés dans cette charte intègrent la double échelle des collectivités concernées : les communes, garantes de la proximité et en prise avec les réalités locales, et la Communauté de Communes, garante de l'aménagement cohérent et solidaire du territoire. Le PLUIH, pour devenir un outil opérationnel adapté au territoire de Leff Armor Communauté, doit être le produit d'un travail collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet.

13- Service des Urgence de l'hôpital de Paimpol – Motion de soutien

- Considérant que la zone d'attraction de l'hôpital de Paimpol correspond à une population d'environ 42 000 habitants permanents, et de plus de 100 000 habitants en période touristique avec une position géographique en bout de chaîne au bord de mer et une présence insulaire sur l'île de Bréhat ;
- Considérant que cet hôpital est la première structure de recours en soins au niveau local ainsi que la structure permettant un accès à la médecine d'urgence dans un délai de moins de trente minutes dans sa zone avec un service d'urgences hospitalières, fonctionnant 24 h sur 24, 7 jours sur 7, géré par des médecins urgentistes, renforcés autant que besoin par les spécialistes ;
- Considérant qu'il est aussi le siège d'un S.M.U.R. (service mobile d'urgences et de réanimation) composé d'une équipe médicale, d'un véhicule et de matériel chargé d'intervenir hors de l'hôpital ;
- Considérant qu'il est bien évident qu'un seul médecin urgentiste ne peut pas à lui tout seul assurer une présence effective dans l'hôpital et intervenir en extérieur avec le S.M.U.R. ;
- Considérant que pour assurer de façon crédible la permanence simultanée de l'accès aux urgences à l'hôpital et de la possibilité d'intervention du S.M.U.R., la présence effective et permanente (24 h sur 24, 7 jours sur 7) de deux médecins urgentistes est nécessaire ;
- Considérant qu'une réduction des moyens en deçà, reviendrait à fragiliser dangereusement les urgences et prendre un risque sur la vie des gens susceptibles d'y faire appel ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité, être totalement opposé à toute fragilisation du service des Urgences et du S.M.U.R. de l'hôpital de Paimpol et exige le maintien de la présence effective et permanente de deux médecins urgentistes 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

14- Affaires diverses

➤ Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Une séance de travail est programmée en novembre prochain avec le cabinet EGEE.

➤ Ouverture de l'Auberge de l'Aubrac

L'Auberge de l'Aubrac, restaurant sur Gommenec'h, ouvre samedi 7 octobre 2017.

Le restaurant a une capacité de 35 couverts.

Les services proposés : à 19 h et à 21 h 30, les vendredi et samedi et à 12 h, le dimanche midi.

Tél : 06.33.78.87.31